



l'oxygène
à la source

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif

Vous envisagez de réaliser ou de réhabiliter un dispositif d'assainissement non collectif, vous devez alors transmettre au SPANC du SILA une étude de faisabilité et son schéma d'implantation correspondant, établie par un bureau d'étude compétent, accompagnés du présent document, dûment complété et signé par le demandeur et le bureau d'étude.

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
7, rue des Terrasses
B.P. 39
74 962 CRAN-GEVRIER cedex
Tél. : 04 50 66 77 77
Courriel : sila@sila.fr
Site internet : www.sila.fr

VOLET 1 : Informations générales

Demandeur(s)

Référence SILA (à remplir par le SILA) :

Prénom – NOM

.....

Adresse complète

.....
.....

Téléphone

.....

Courriel

.....

Bureau d'études retenu

Société :

Agence :

Projet



- Nature du projet d'assainissement :
 - Installation neuve (à créer)
 - Réhabilitation d'une installation existante
- Nature du projet immobilier :
 - Création d'un ou plusieurs logements (ou création de pièces principales supplémentaires)
 - Pas de création de pièces principales supplémentaires
- Le projet fera ou fait-il l'objet d'un dépôt d'un dossier d'urbanisme en mairie ?
 OUI NON
 Dans ce cas, une attestation de conformité du projet d'assainissement, établie par le SPANC du SILA est nécessaire.

Le terrain



Adresse complète :

.....
.....

Référence(s) cadastrale(s) :

Section

Numéro de(s) parcelle(s)

.....

.....

- Existence d'un puits ou d'un captage d'eau potable à moins de 35 m, destiné à la consommation humaine et situé en aval hydraulique de l'installation d'assainissement :
 OUI NON

VOLET 2 : Caractéristiques du projet



Détails du projet

Le dispositif d'assainissement est destiné à recevoir les eaux usées d'une :

Construction(s) à usage d'habitation :

Résidence principale Résidence secondaire Autre :

Nombre de logement(s) : (.....)

Nombre total de pièce(s) principale(s) : (..... P.P.)

Construction(s) à usage autre qu'habitation :

Nature :

Nombre d'équivalent(s)-habitant(s) : (..... E.H.)

Une pièce principale supérieure à 40 m² compte double. Le calcul détaillé du nombre de pièces principales et d'équivalents-habitants doit figurer dans l'étude de faisabilité.

Description des ouvrages de prétraitement et de traitement des eaux usées



Filière d'assainissement préconisée par le bureau d'étude et retenue par le demandeur :

Mise en place d'un bac à graisse ? OUI NON Volume : litres

Filières classiques :

Fosse toutes eaux

Volume : litres

Filtre à sable vertical non drainé

Lit d'épandage

Filtre à sable vertical drainé

Surface

(..... m²)

Préfiltre séparé

Volume : litres

Tranchée(s) d'épandage

Nombre et longueur : X ml

Filières agréées :

Filtre compact ou micro-station

Filtre planté de roseaux (macrophytes)

N° d'agrément

(.....)

Dénomination commerciale

(.....)

Capacité de traitement

(..... E.H.)

Toilettes sèches :

Toilettes sèches :

Nombre de bac(s) de compostage : (.....)

Valorisation sur la parcelle des sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches ? OUI

NON

Informations complémentaires :

(.....
.....)

Evacuation des eaux traitées



Rejet par :

- Infiltration dans le sol en place (tranchée(s) ou lit d'infiltration) :

Nombre : Longueur totale : ml Surface : m²

- Réseau de surface (l'autorisation de raccordement devra être jointe au présent dossier) :

- Ruisseau (dénomination :)
 Réseau d'eaux pluviales
 Fossé

Attention au respect de l'arrêté préfectoral du 26/12/2003 : aucun nouveau rejet dans un cours d'eau à débit non permanent ou saturé.

- Puits d'infiltration :

Diamètre : m Profondeur : m Surface de contact : m²

- Autre (à préciser) :

Autres informations ou commentaires :

.....
.....

Engagements du demandeur

Le demandeur s'engage :



- À ne réaliser les travaux d'assainissement qu'après accord du SPANC du SILA sur le projet (retour du volet 3 avec la mention "projet conforme à la réglementation en vigueur").
- À obtenir toutes les éventuelles autorisations nécessaires (de passage, de raccordement, etc.) avant de faire réaliser les travaux d'assainissement.
- À procéder à la réception des travaux avec l'entreprise de terrassement et à transmettre le procès-verbal de fin de mission au SPANC du SILA.
- Dans le cas où le demandeur n'est pas propriétaire, à informer ce dernier des engagements précités.

Validation des informations par le bureau d'étude

Vu et accepté le

Cachet de la société :

A, le

Signature du demandeur

INFO

Le règlement du service ainsi que la grille des tarifs sont téléchargeables sur le site internet du SILA : www.sila.fr

VOLET 3 :

Le volet n°3 de cet examen de conception (conclusion du SPANC sur le projet d'assainissement) sera transmis ultérieurement après examen du dossier.

Il sera accompagné d'une attestation de conformité, dans le cas d'un dossier d'urbanisme.